



L'avifaune
de l'Espace Naturel Sensible
de la Vallée du Garon



Bilan 2009



L'avifaune

de l'Espace Naturel Sensible

de la Vallée du Garon

Bilan 2009

Centre Ornithologique Rhône-Alpes section Rhône
32 rue Sainte-Hélène
69002 Lyon

Rédaction : Cyrille FREY
Compléments : Edouard RIBATTO
Observateurs :

Cyrille FREY (protocole 2009);
Pascale MINJARD, Daniel ARIAGNO, Antoine BIENVENU, Thomas BLANCHON,
Georges DAVID, Patrice FRANCO, Vincent GAGET, Christian JUPHARD, Edouard
RIBATTO, Dominique TISSIER, Jonathan VERICEL (base de données CORA
Rhône)

Relecture et validation : Pascale MINJARD, Edouard RIBATTO, Jonathan JACK,
Elisabeth et Philippe RIVIERE

Introduction.....	3
1. Présentation de l'inventaire	4
1.1 Description du site.....	4
1.2 Méthodologie.....	5
2. Résultats.....	8
2.1 Listes spécifiques commentées.....	8
2.2 Cartographie.....	19
2.2.1 Localisation des espèces patrimoniales.....	19
2.2.2 Richesse des secteurs hors ENS	24
2.3 Avifaune et milieux	25
3. Conclusion.....	29
Bibliographie.....	30

Introduction

Dans le cadre de sa politique de gestion d'Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département du Rhône a confié au Centre ornithologique Rhône-Alpes section Rhône une réactualisation de l'inventaire ornithologique de l'ENS n°56 « Vallée du Garon ».

Cet espace est situé entre les villages de Brindas, Chaponost, Brignais, Soucieu-en-Jarrest et Messimy.

Cet inventaire a été réalisé en avril et mai 2009.

Ce rapport présente les résultats obtenus ainsi qu'une synthèse des données existantes.

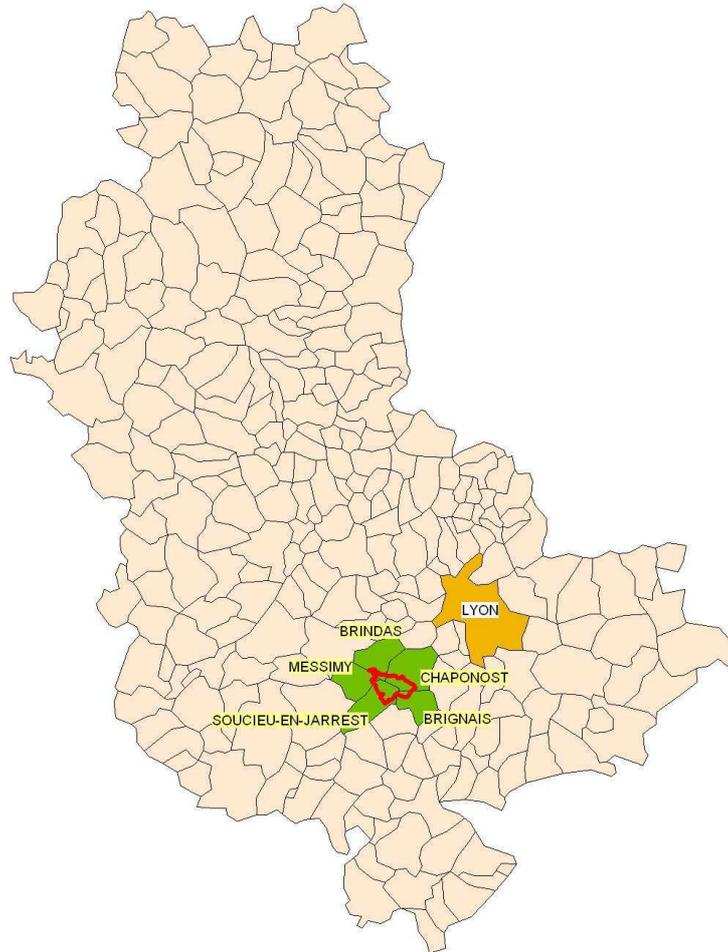


Vestiges de l'aqueduc du Gier sur l'ENS

1. Présentation de l'inventaire

1.1 Description du site

L'Espace naturel sensible « Vallée du Garon » est situé au sud-ouest de Lyon, sur les premières hauteurs du plateau mornantais.



Carte 2 : Localisation départementale de l'ENS « Vallée du Garon »

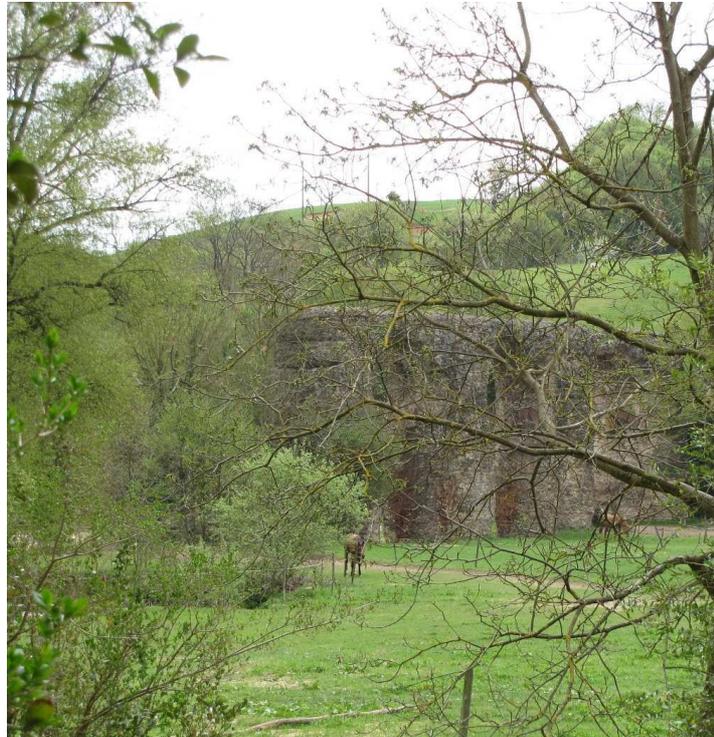
Il est constitué par le cours intermédiaire du Garon, entre les villages de Messimy et de Brignais et les vallées de deux de ses affluents : la Chalandraise au nord-ouest et le Furon au sud. Le périmètre couvre le fond de ces vallons encaissés et une partie du plateau, notamment entre la rive gauche du Furon et la rive droite du Garon (« Fontanille »). La superficie ainsi délimitée est de l'ordre de 750 hectares.

Le plateau est agricole, mêlant vergers, prairies et grandes cultures, à une altitude d'environ 300 mètres. Les vallons présentent des pentes raides boisées. Le fond de la vallée du Garon est plus large, au moins dans sa partie aval, et dominé par les prairies.

Le site est notamment connu pour ses nombreux vestiges archéologiques. En effet l'aqueduc romain du Gier traversait la vallée du Garon au moyen d'un pont-siphon, à hauteur du lieu-dit « le Garon ». Plusieurs arches de ce pont sont toujours visibles au fond de la vallée, et sur le plateau, de longs tronçons d'aqueduc ont également subsisté. Cet ouvrage a légué au site un toponyme : « la Gerle », de *gerula* (bassin) qui désignait le réservoir de chasse du pont-siphon.



Les vestiges de « la Gerle » montrent les orifices destinés aux tuyaux de plomb



Prairies en fond de vallon, au pied du pont-siphon de l'aqueduc

Ces vestiges, qui appartiennent au même aqueduc que les célèbres arches de Chaponost, sont accessibles par des chemins de randonnée, d'où une fréquentation assez importante provoquant régulièrement des conflits d'usages avec les propriétaires privés de la Vallet de Garon. Une charte de bonne conduite a donc été élaborée afin de régler les conflits locaux liés à la fréquentation de site.

1.2 Méthodologie

La méthodologie initialement retenue devait s'inspirer de la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance ou IPA (FERRY, FROCHOT & BLONDEL 1970). Cette méthode consiste à positionner des points, suffisamment éloignés pour éviter les doublons, sur lesquels l'observateur note les contacts obtenus avec l'avifaune pendant 20 minutes. Elle a été principalement développée pour obtenir des abondances relatives d'oiseaux chanteurs en milieu forestier, comparables d'une année sur l'autre, plutôt que des inventaires.

L'objectif du gestionnaire du site étant ici la réactualisation d'un inventaire, il apparaissait pertinent de modifier quelque peu cette méthodologie pour améliorer la couverture du site et de ses divers habitats.

En conséquence, les inventaires ont été réalisés comme suit :

- 10 points ont été répartis sur l'ensemble de la zone d'étude ;
- Au cours de chaque inventaire, l'observateur immobile sur chaque point note les contacts obtenus avec l'avifaune pendant 10 minutes ;
- Deux sorties de terrain respectant ce protocole sont appliquées, l'une en avril destinée aux oiseaux nicheurs précoces, l'autre en mai pour les nicheurs tardifs ;
- Une sortie crépusculaire en juin afin notamment de rechercher l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*.

En outre, afin d'améliorer la pression d'observation sur le secteur réputé particulièrement riche des Fontanilles, les contacts avec l'avifaune ont été notés tout au long du trajet à pied entre la route et le point 4. La localisation des points figure sur la carte 2.

Les sorties de terrain ont été effectuées le 24 avril et le 25 mai dans d'excellentes conditions météorologiques.

Par ailleurs, les données existantes dans la base de données du CORA, soit 1500 données (environ 400 sur le périmètre de l'étude et 1100 sur les lieux-dits limitrophes) ont été consultées et insérées dans la présente analyse.



Carte 2 : Localisation des points de l'inventaire

2. Résultats

2.1 Listes spécifiques commentées

2.1.1 Données issues du suivi selon le protocole

Dans le cadre du protocole défini en 1.2, 57 espèces ont été observées en 2009. Figure également dans ce tableau la Chevêche d'Athéna, espèce emblématique du plateau, contactée en lisière de l'ENS au cours d'un trajet entre deux points, et qui utilise très certainement l'ENS comme domaine vital.

Cette liste figure dans le tableau suivant où les statuts se lisent comme suit :

Statut probable sur le site :

N : Nicheur. L'espèce se reproduit de manière certaine ou très probable dans le périmètre de l'ENS.

Np : Nicheur possible. L'espèce a été observée en saison de nidification et l'ENS contient des habitats propices à sa reproduction. Mais les indices ne sont pas assez nombreux pour affirmer la nidification dans le périmètre de l'étude en 2009.

ZA : Zone d'alimentation. L'espèce fréquente le site ou sa périphérie immédiate. Celui-ci fait partie de son domaine vital. Mais, compte tenu de ses exigences écologiques, il est improbable qu'elle niche à l'intérieur du périmètre.

Statut de vulnérabilité

Le statut de vulnérabilité indique l'état de conservation des populations de l'espèce concernée compte tenu de leur dynamique d'évolution.

Le statut national est tiré de ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT (1999) et se lit comme suit :

AS : A Surveiller.

D : En Déclin.

AP : A Préciser.

R : Rare.

Le statut régional est tiré de DE THIERSANT & DELIRY (2008) et se lit comme suit :

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacé (correspondant au « Near threatened » des documents de Birdlife International)

EN : En danger.

Ont été considérées comme patrimoniales les espèces de ce tableau :

- inscrites à l'Annexe 1 de la Directive européenne Oiseaux ;
- ou dont le statut de vulnérabilité national est « en Déclin » ;
- ou dont le statut de vulnérabilité régional est « Vulnérable », « en Déclin » ou « En danger ».

Nom français	Nom scientifique	Statut probable sur le site	Protection		Statut de vulnérabilité	
			Protection nationale	Directive Oiseaux	National	Régional
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	N				
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	ZA	Oui			
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	N	Oui	Annexe I	AS	

Nom français	Nom scientifique	Statut probable sur le site	Protection		Statut de vulnérabilité	
			Protection nationale	Directive Oiseaux	National	Régional
Busard saint-martin	<i>Circus cyaneus</i>	Np	Oui	Annexe I	AS	VU
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	N	Oui			
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	N	Oui			NT
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	N	Oui		AS	
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Np	Oui			
Œdicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	N	Oui	Annexe I	D	VU
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	N			D	EN
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	N			AP	VU
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	N				
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	N				
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	N			D	NT
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	N	Oui			
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	N	Oui			
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Np	Oui	Annexe I	D	VU
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	ZA	Oui			
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	N	Oui		AS	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	N	Oui			
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	N	Oui			
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	N	Oui	Annexe I	AS	VU
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	N			AP	VU
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	N	Oui		D	EN
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	N	Oui			
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	N	Oui			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	N	Oui			
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	N	Oui			
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	N	Oui			
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	N	Oui			
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	N	Oui		AP	
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	N	Oui		AP	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	N				
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	N				
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	N				
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	N	Oui			
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	N	Oui			
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	N	Oui			NT
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	N	Oui			
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Np	Oui			NT
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	N	Oui			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	N	Oui			

Nom français	Nom scientifique	Statut probable sur le site	Protection		Statut de vulnérabilité	
			Protection nationale	Directive Oiseaux	National	Régional
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	N	Oui			
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	N	Oui			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	N	Oui			
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	N	Oui			
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	N	Oui			
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	N				
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	N				NT
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	ZA				
Cornille noire	<i>Corvus corone</i>	N				
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	N				
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	N	Oui			NT
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	N	Oui			
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	N	Oui			
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	N	Oui			
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Np	Oui		AS	VU
Bruant zizi	<i>Emberiza cirrus</i>	N	Oui			

En dépit d'une méthodologie simple basée sur un nombre de passages restreints, le suivi effectué en 2009 met donc en évidence la présence de 10 espèces patrimoniales dont au moins 8 sont nicheuses. Il s'agit là d'une richesse importante.

Milan noir *Milvus migrans* : Nicheur (1 couple)

Un couple est observé régulièrement au-dessus de la partie orientale du site, avec des comportements de parade. La nidification est probable dans les boisements des versants du vallon.

Busard saint-martin *Circus cyaneus* : Nicheur possible

Un mâle en chasse est houspillé par des Corvidés sur le plateau à proximité du Pont d'Arthaud, lors du passage de fin avril. La nidification de l'espèce est possible compte tenu des données historiques nombreuses mais le protocole retenu n'est pas adapté au suivi des populations de Busards.

Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus* : Nicheur (1 couple)

Un couple d'Oedicnèmes a été observé à chaque passage dans une parcelle inculte au lieu-dit « la Gagère ». Cette espèce des prairies sèches et rases se reproduit donc très probablement sur le plateau dominant le vallon.

Vanneau huppé *Vannellus vannellus* : Nicheur (1 couple)

Un couple de Vanneaux a été observé dans une prairie à Fontanille, multipliant les comportements de défense du territoire face à des Corneilles noires, ce qui suggère une nidification.



Vanneau huppé tapi dans une prairie

Pigeon colombin *Columba oenas* : Nicheur (1 couple minimum)

Petit Pigeon cavernicole, le Pigeon colombin est présent aussi bien en ville qu'en milieu forestier. Dans tous ces habitats, il est en régression. L'espèce se reproduit probablement en petit effectif dans les boisements de l'ENS.

Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* : Nicheur (3 couples minimum)

La Tourterelle des bois affectionne les milieux semi-ouverts, les haies, le bocage. Elle est présente sur le plateau, identifiée sur les secteurs de la Gagère et de Fontanille.

Chevêche d'Athéna *Athene noctua* : Nicheur aux environs

La Chevêche d'Athéna a été observée tout juste en limite de l'ENS, sur un bâtiment. Cette espèce menacée, emblématique des paysages agricoles en « mosaïque » fait l'objet de suivis sur le plateau mornantais. L'oiseau observé ici chasse certainement sur les prairies de l'ENS.

Alouette lulu *Lullula arborea* : Nicheur (6 couples minimum)

L'Alouette lulu est une espèce caractéristique des milieux prairiaux, en régression en France et en région Rhône-Alpes. C'est aussi une espèce emblématique du site, bien représentée sur les prairies et vergers du plateau.



Chevêche d'Athéna

Alouette des champs *Alauda arvensis* : Nicheur (1 couple minimum)

Bien plus commune à l'échelon national que l'Alouette lulu, l'Alouette des champs est paradoxalement bien moins représentée sur l'ENS. Elle préfère les milieux très ouverts aux paysages variés, « en mosaïque » représentés sur la zone d'étude.

Hirondelle rustique *Hirundo rustica* : Nicheur (non dénombré)

L'Hirondelle rustique, la plus rurale des Hirondelles de France, est en déclin, principalement en raison de l'impact des pesticides sur les insectes volants dont elle se nourrit. Elle se reproduit sur les zones habitées dans et aux abords de l'ENS et chasse sur l'ensemble du plateau et du vallon.

Bruant jaune *Emberiza citrinella* : Nicheur possible (1 couple)

Le Bruant jaune est un oiseau rural typique des milieux semi-ouverts et des paysages agricoles traditionnels mêlant prairies, haies et buissons. Dans le Rhône, il est habituellement cantonné aux secteurs de collines (à partir de 500 m), remplacé en secteur de plaine et de bas plateaux par le Bruant zizi. L'observation d'une femelle fin mai fait de l'espèce un « nicheur possible ».

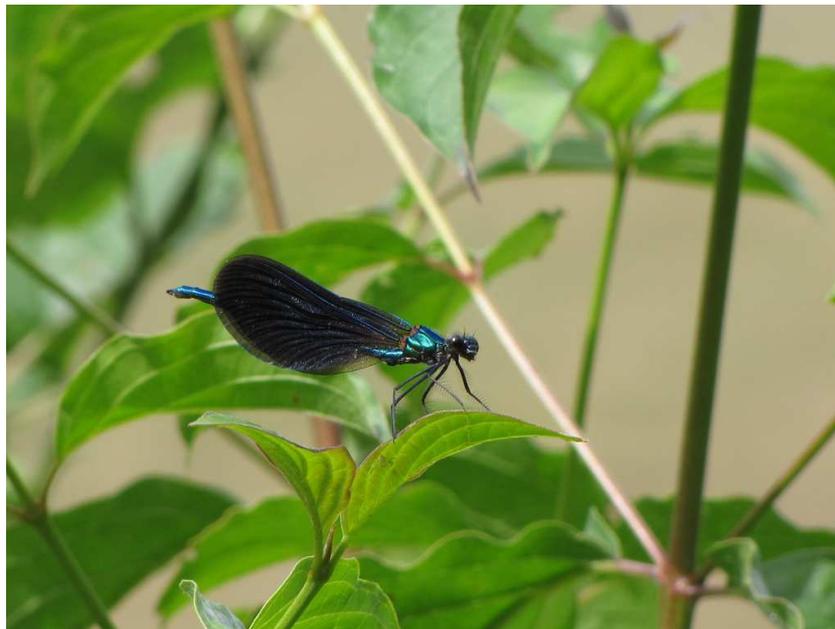
L'Engoulevent d'Europe, dont la présence est soupçonnée, n'a pas été contacté lors de la sortie crépusculaire. Cependant, lors d'inventaires floristiques sur les affleurements rocheux, un nid a été découvert. Ces affleurements, ainsi que les nombreuses landes, sont très favorables à l'espèce.

Données hors avifaune

Deux Insectes remarquables ont été observés fortuitement au cours du suivi réalisé en 2009.

La première est un Odonate, le Caloptéryx vierge *Calopteryx virgo*, caractéristique des eaux courantes de bonne qualité.

La seconde est un Coléoptère, le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*. Plusieurs individus, mâles et femelles, ont été observés en lisière de forêt au lieu-dit le Garon (point 10 du suivi ornithologique), lors de la sortie crépusculaire du 17 juin. Le Lucane cerf-volant est une espèce protégée d'intérêt communautaire, inscrite à l'Annexe II de la Directive européenne Habitats. Sa conservation dépend de la présence de bois mort et sénescents en milieu bocager ou forestier.



Caloptéryx vierge mâle

2.1.2 Données issues de la base départementale

L'Espace naturel sensible de la Vallée du Garon est bien connu des ornithologues qui y effectuent de nombreuses prospections hors protocole prédéfini.

La base de données du CORA contient, sur le périmètre de l'Espace naturel sensible, des données concernant 85 espèces, dont 28 patrimoniales, pour la période 1996-2009.

Le tableau suivant donne la liste des espèces figurant dans la base de données et n'ayant pas été contactées dans le cadre de la méthodologie employée en 2009.

Nom français	Nom scientifique	Statut probable sur le site	Protection		Statut de vulnérabilité		Dernière mention
			Protégé	Directive Oiseaux	National	Régional	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	N					22/03/1996
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	N			D		17/05/1997
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	N			AP	VU	26/04/2009
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	M	Oui	Annexe I	AS	CR	13/04/2009
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	M	Oui	Annexe I	R	NT	31/03/2009
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	N	Oui	Annexe I	AS	EN	26/04/2009

Nom français	Nom scientifique	Statut probable sur le site	Protection	Directive Oiseaux	Statut de vulnérabilité	Régional	Dernière mention
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	M	Oui	Annexe I	R	VU	18/04/2007
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	H			AP	NT	20/01/2007
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	N		Annexe I	D	VU	07/11/2009
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	N	Oui		AS	CR	08/06/2007
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	N	Oui	Annexe I	R	VU	22/03/2008
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Np	Oui	Annexe I	AS	VU	06/05/1996
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	N	Oui		D	EN	29/6/2008
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Np	Oui	Annexe I			18/01/2009
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	N	Oui				18/01/2009
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	M	Oui		AS	EN	28/8/2009
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	H	Oui				04/12/2007
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	H					18/01/2009
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	H					18/01/2009
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	M	Oui			EN	29/04/1996
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	N	Oui				22/03/1996
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Np	Oui				17/03/2007
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	H	Oui				22/03/1996
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	H	Oui				15/03/2007
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Np	Oui	Annexe I	D		13/06/2008
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	ZA				NT	09/03/2008
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Np	Oui		AS	VU	17/05/1997
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	N	Oui				20/03/1997
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	H	Oui				22/03/1996
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	N	Oui				14/03/2007
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	H	Oui				01/02/2007
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	H	Oui		R	DD	18/01/2009
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	H	Oui			VU	13/03/2007
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	N	Oui			EN	7/11/2009
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	N	Oui				09/05/2007

On constate que toutes les espèces patrimoniales de ce tableau ont fait l'objet d'observations récentes, à l'exception, du Martin-pêcheur d'Europe, du Pouillot siffleur et du Moineau friquet.

Les espèces patrimoniales connues par la base de données

Le **Courlis cendré** était encore présent en 1997 sur deux secteurs particulièrement riches du plateau agricole : Fontaille (au nord de Soucieu-en-Jarrest) et le Milon (à l'ouest de Chaponost). Ce limicole se reproduit dans les prairies où il est souvent victime des travaux agricoles. Son déclin s'explique par le recul de son habitat de prédilection ainsi que par les destructions de nichées occasionnées par les travaux

agricoles. Il ne semble plus nicheur sur le Fontanille mais fréquente toujours le secteur en intersaison avec notamment une observation le 7 novembre 2009.

Le **Martin-pêcheur d'Europe** était présent sur les bords du Garon. Il n'a plus été recontacté depuis 1996. Cette absence traduit peut-être une dégradation de la qualité du cours d'eau ou une trop forte fréquentation (pêcheurs), perturbant la nidification. Sur ce dernier point, on peut noter que des prospections spécifiques à la recherche du **Cincla plongeur** *Cinclus cinclus*, autre espèce inféodée aux eaux courantes, ont été réalisées sur le Garon et le Furon. Ces prospections se sont révélées négatives et aucun indice de présence de l'espèce n'a été recueilli.

Le **Pouillot siffleur** est une espèce strictement forestière, liée aux boisements âgés riches en gros arbres, avec un sous-bois développé, du bois mort ou sénescant. L'unique donnée se rapporte probablement à un migrateur.

L'absence de données récentes relatives au **Moineau friquet** est un point à surveiller. Ce moineau très rural est en déclin aux plans régional et national. Inféodé aux paysages « campagnards » traditionnels, son apparente disparition du secteur de la vallée du Garon correspondrait à une dégradation générale de ces habitats. L'espèce serait à rechercher par une prospection spécifique.

Parmi les autres espèces, outre les migrateurs et les hivernants à la détection aléatoire, figurent deux Rapaces nocturnes dont le suivi nécessiterait un protocole spécifique : le **Grand-Duc d'Europe** et le **Petit-duc scops**, et trois espèces typiques des paysages agricoles : le **Busard cendré**, la **Caille des blés** et la **Pie-grièche écorcheur**.

Le Busard cendré et le Grand-duc d'Europe font l'objet de suivis bénévoles qui permettent de détailler leur statut.

Le **Hibou grand-duc**, nicheur emblématique des habitats rocheux du Rhône, se reproduit de manière certaine depuis 2007 au moins au cœur de l'ENS (RIBATTO, VERICEL obs). Des données plus anciennes situent sa présence sur le site depuis 2003.

Un suivi bénévole de la reproduction en 2007 a révélé une date de ponte le 9 février, une éclosion le 15 mars, ayant produit 3 jeunes à l'envol. Le couple s'était alors installé sur un crêt rocheux. Cette année, un dérangement du couple a pu être observé en raison d'une fréquentation abusive d'un petit sentier pourtant en domaine privé passant en dessous de l'affleurement rocheux. De plus, la recherche de plantes méridionales et de curiosités botaniques tel l'*Opuntia*, conduisent à fréquenter ces affleurements et à déranger le couple de Grand-duc. En 2008, l'aire trouvée l'année précédente est demeurée inoccupée et les différentes observations montrent que le couple s'est probablement déplacé plus en amont. En 2009, le couple est toujours présent mais la nouvelle aire n'est toujours pas découverte. (RIBATTO *in prep.*)

Les pentes abruptes de la vallée du Garon offrent le seul secteur favorable à l'installation de l'espèce dans un rayon de 8 kilomètres. La conservation de ce couple est donc primordiale et nécessite une attention toute particulière ainsi la prise de certaines mesures contre le dérangement :

- fermeture par génie végétal ou clôture dissuasive du sentier passant sous l'ancienne aire

- recherche de(s) aire(s) de substitution et communication de sa localisation aux intervenants susceptibles de réaliser des inventaires sur les affleurements rocheux.

NB : La localisation précise de l'aire connue et du chemin problématique ne sera pas communiquée dans le présent rapport en raison de la sensibilité des données portant sur cette espèce.



Femelle de Grand duc en train de couvrir en 2007 (Photo digiscopie Edouard RIBATTO)

Le Busard cendré :

Cette espèce en grave danger à l'échelle départementale a été observée à de nombreuses reprises sur le secteur ces dernières années. Le bastion départemental se situe non loin, sur le plateau mornantais (une quinzaine de couples sur les 30 à 35 couples que compte le département), où l'espèce a vu ses effectifs décliner de manière alarmante, et est devenue l'un des Rapaces les plus menacés du département.

Le Groupe de Protection des Busards du Rhône suit et protège les couples nicheurs depuis plus de dix ans et permet le maintien d'un petit noyau de population.

Comme toutes les espèces de busards, le Busard cendré niche au sol. Il marque une nette tendance à la nidification en cultures et prairies de fauche, exposant les nichées à la destruction lors des travaux agricoles.

Un phénomène particulier se produit dans le département, notamment dans le Sud-Ouest lyonnais. En effet, depuis quelques années, l'espèce colonise des landes et friches agricoles, installant son nid dans des ronciers. Ce « nouveau » type de milieu présente l'avantage de mettre les nichées à l'abri des moissonneuses et confère une bonne protection contre les prédateurs terrestres.

Sur le périmètre ENS, un couple a niché de manière certaine sur le secteur du Fontanille en 2008.

En 2009, année catastrophique pour la reproduction en raison d'un déficit de ressources alimentaires (campagnols), un couple a commencé à s'installer sur la même parcelle mais a abandonné par la suite.

Un contact avec l'exploitant de la parcelle nous a appris que ce secteur étant relativement humide, la fauche ne se fait pas chaque année, conduisant à la colonisation par quelques ligneux, ce qui complique encore les fauches ultérieures. De plus, la valeur fourragère étant moyenne, la parcelle n'a que peu d'intérêts agronomiques. (Source GPBR)

Cette parcelle est très attrayante pour le Busard cendré et une réflexion sur des mesures de conservation du couple sur le secteur constitue une priorité. Plusieurs mesures peuvent être prises afin de favoriser la nidification sur cette parcelle :

- convention de gestion avec l'exploitant via des mesures de type agro-environnemental prévoyant une fauche tardive (fin juillet) sur tout ou partie de la parcelle en cas de nidification avérée du couple, afin de permettre à la nidification de se dérouler avant la fauche
- échange parcellaire en cas de maîtrise foncière du département sur d'autres parcelles moins intéressantes pour la faune, et mise en place sur la parcelle occupée par les busards d'une gestion à but purement écologique.

Dans tous les cas, cette parcelle doit être suivie attentivement dans le futur afin de voir si le couple revient nicher, et connaître l'évolution de la parcelle. En cas d'abandon de l'exploitation, une acquisition peut aussi être envisagée et un plan de gestion permettra de maintenir la végétation favorable à l'installation de l'espèce.

Une autre solution peut être envisagée pour maintenir la nidification de l'espèce sur cette zone. En effet, plusieurs friches buissonnantes présentent des faciès trop évolués pour permettre à l'espèce de nicher (strate dominée par le prunellier et d'aubépine). Une étude de ces friches et une recherche foncière permettrait peut-être d'obtenir des conventions de gestion aboutissant à une réouverture des parcelles au stade « roncier ». Cela permettrait de mettre à disposition de nouveaux sites de nidification et ainsi de maximiser les chances de conserver cette espèce hautement patrimoniale sur l'ENS de la Vallée du Garon.

Base de données et protocole : discussion

L'important écart constaté entre les listes d'espèces issues de la base de données d'une part, et de la méthodologie utilisée en 2009 d'autre part, indique que cette dernière constitue une pression d'observation insuffisante pour suivre toute la richesse de l'avifaune de l'ENS. Le temps de terrain disponible est trop limité. Ce temps a été exploité, à partir des méthodologies standard existantes, de manière à obtenir une couverture homogène de l'ensemble du site. Mais ces protocoles sont adaptés au suivi pluriannuel des espèces les plus répandues, dont la détection est assurée par deux passages (FERRY, FROCHOT & BLONDEL 1970). Ils sont insuffisants pour garantir l'observation des espèces patrimoniales, par définition peu abondantes, et pour recueillir à leur sujet des données permettant de préciser leur statut.

Réciproquement, les données non standardisées recueillies hors protocole ne peuvent garantir une pression d'observation homogène sur tout l'ENS « Vallée du Garon », car ce n'est généralement pas l'objectif des observateurs. On obtient plutôt

une pression d'observation maximale sur les secteurs réputés riches, et moindre sur d'autres ; une pression variable d'une année sur l'autre, en fonction de la disponibilité des bénévoles ; enfin une pression variable d'une espèce à l'autre, car toutes ne peuvent être étudiées avec la même précision.

Par conséquent, il sera nécessaire, pour établir un suivi suffisamment précis de l'ensemble de l'avifaune patrimoniale, d'envisager un protocole permettant une pression d'observation supérieure tout en restant répartie sur l'ensemble de l'ENS.

Un site tel que la Vallée du Garon mérite une attention permanente, approfondie et systématique. Au vu des richesses identifiées et des secteurs sous-prospectés, il serait intéressant de définir un protocole permettant d'appliquer à l'ensemble du site un protocole comprenant un plus grand nombre de visites de terrain, réparties sur l'ensemble du cycle de nidification, voire du cycle annuel de l'avifaune.

Ce protocole pourrait par exemple s'agencer comme suit :

- 6 passages en matinée : mars, avril (2), mai (2), juin ;
- 2 passages crépusculaires : janvier et juin.

Un passage diurne comprenant 10 points de 10 minutes, il doit être réalisé en deux matinées, faute de quoi les derniers points seront réalisés à une heure trop tardive.

Richesse ornithologique des abords de l'ENS

La liste ci-dessous présente les espèces patrimoniales figurant dans la base de données du CORA, pour les lieux-dits limitrophes de l'ENS.

Nom français	Nom scientifique		Protection	Statut de vulnérabilité		
			Protégé	Directive Oiseaux	National	Régional
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Np			AP	VU
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	M	Oui	Annexe I	AS	VU
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	M	Oui	Annexe I	R	VU
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	M	Oui	Annexe I	VU	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	M	Oui	Annexe I		NT
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	N	Oui	Annexe I	AS	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	N	Oui	Annexe I	AS	VU
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	M	Oui	Annexe I	R	VU
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	N	Oui		AS	
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	N	Oui	Annexe I	D	VU
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	N			D	EN
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Np		Annexe I	D	VU
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	MH			EN	CR
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	N			AP	VU
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	N			D	NT
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	N	Oui		D	VU
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	N	Oui	Annexe I	D	VU

Nom français	Nom scientifique		Protection		Statut de vulnérabilité	
			Protégé	Directive Oiseaux	National	Régional
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	N	Oui		D	EN
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	N	Oui		AS	
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	N	Oui	Annexe I		
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	N	Oui	Annexe I	AS	VU
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	N			AP	VU
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	M	Oui		D	VU
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	N	Oui		D	EN
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	N	Oui			VU
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	N	Oui	Annexe I	D	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	N	Oui		AS	VU
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	MH	Oui		R	DD
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	N	Oui			EN
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	MH	Oui			VU

Cette liste montre que le cortège patrimonial qui constitue l'intérêt majeur de l'ENS est également bien représenté sur les lieux-dits du plateau avoisinant.

Ces populations, outre leur grand intérêt écologique intrinsèque, assurent les continuités entre le peuplement d'oiseaux de l'ENS et le reste du plateau mornantais. Leur préservation est doublement importante. Dans le cas où ces secteurs voisins de l'ENS évolueraient défavorablement, les oiseaux de ce dernier se trouveraient isolés sur une surface réduite, et rapidement condamnés.

Il est donc nécessaire de prendre en compte ces données dans la réflexion d'ensemble sur la protection de l'avifaune de l'ENS.

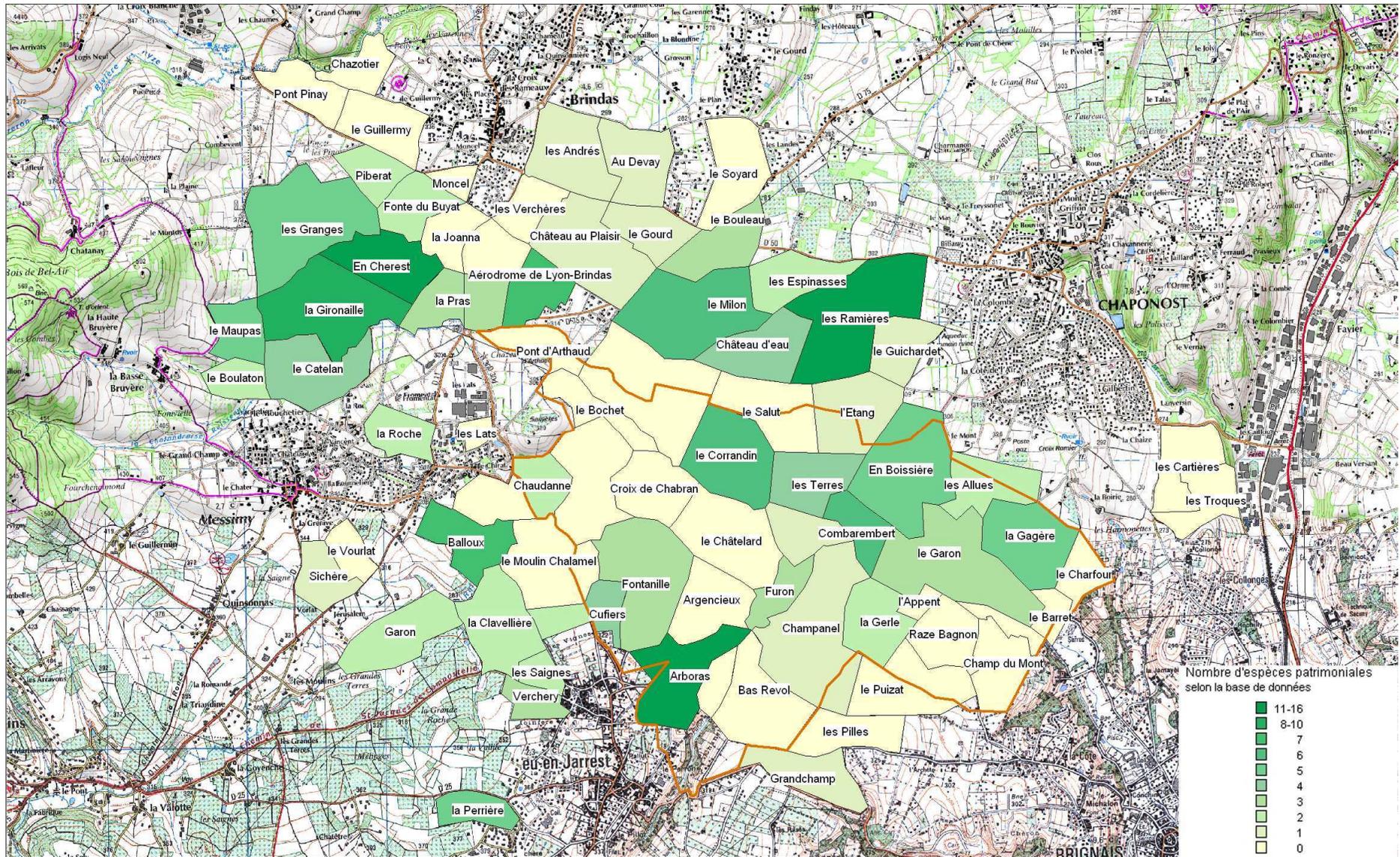
2.2 Cartographie

Afin de visualiser la répartition de la richesse ornithologique constatée, les toponymes et lieux-dits de la zone d'étude ont été cartographiés sous forme de polygones. Bien que la délimitation de ceux-ci soit inévitablement arbitraire, ils reflètent d'une manière suffisamment fidèle la répartition des espèces telles que localisées par l'observateur.

2.2.1 Localisation des espèces patrimoniales

Les cartes suivantes présentent la répartition par lieu-dit des espèces patrimoniales dénombrées dans le cadre du protocole suivi en 2009, puis selon les données de la base du CORA Rhône.

Sur la première carte, les lieux-dits qui n'apparaissent pas sous la forme de polygones pleins sont ceux qui n'ont fourni aucune donnée d'espèce patrimoniale.



Carte 4 : Répartition par lieu-dit du nombre total d'espèces patrimoniales d'après la base de données du CORA

L'étude de ces cartes montre l'importante richesse écologique de l'Espace naturel sensible, mais aussi des lieux-dits avoisinants. Les lieux-dits correspondant au plateau agricole dominant les vallons sont les secteurs présentant le plus grand nombre d'espèces patrimoniales.

Celles-ci sont principalement localisées au nord, sur la rive gauche du Garon, où les milieux prairiaux sont plus représentés.



Vue du plateau dans le périmètre ENS – Chaponost – La Gagère

Le secteur de Fontanille-Arbora, au nord du bourg de Soucieu-en-Jarrest, est l'autre zone de grande richesse écologique. Là encore, la cartographie fait apparaître une différence nette entre les lieux-dits dominés par la prairie (Fontanille) et les espaces de vergers (notamment Argencieux).



Vue des prairies de Fontanille

Sur tous ces secteurs de plateau situés dans le périmètre de l'ENS, la richesse écologique est principalement constituée par un cortège d'oiseaux ruraux : **Alouette des champs, Alouette lulu, Bruant proyer, Bruant zizi, Busard cendré et saint-martin** (DAVID, FRANCO obs.), **Caille des blés, Chevêche d'Athéna, Milan noir, Oedicnème criard, Pie-grièche écorcheur, Vanneau huppé, Tarier pâtre** (RIBATTO obs.)...

Ce cortège est typique d'un espace agricole au parcellaire en mosaïque, riche en prairies, parsemé d'éléments paysagers tels que haies, buissons, bâti rural ancien. La préservation des richesses de l'ENS dépendra donc du maintien d'un tel paysage rural.

2.2.2 Richesse des secteurs hors ENS

Un premier ensemble situé hors ENS est mis en relief par la carte 4 : il s'agit du secteur de plateau agricole localisé entre les bourgs de Messimy et Brindas.

Les espèces patrimoniales nicheuses identifiées sur cet espace constituent un cortège caractéristique des milieux ruraux : **Alouette des champs, Alouette lulu, Busard saint-martin, Caille des blés, Chevêche d'Athéna, Hirondelle rustique, Huppe fasciée, Moineau friquet, Oedicnème criard, Pie-grièche écorcheur**. Quatre de ces espèces figurent à l'Annexe I de la Directive européenne Oiseaux, ce qui constitue une haute valeur patrimoniale.



Pie-grièche écorcheur

Le second secteur de grand intérêt est constitué par l'ensemble dit des Ramières, à l'ouest de Chaponost. Le cortège présent est proche du précédent, néanmoins on note d'autres espèces : **Vanneau huppé, Courlis cendré, Bruant proyer, Petit gravelot...** (ARIAGNO, BATHEYRON, DAVID, RIBATTO obs.) Ce secteur forme un complexe de prairies humides parsemé de haies et de buissons, qui possède une richesse propre, dominée par des espèces de milieux plus ouverts que le reste de la zone d'étude. Cette colonie de Vanneaux huppés demeure l'une des plus importantes du département avec 5 à 7 couples (RIBATTO com pers). Un autre fait

notable est celui de la nidification sur une même parcelle de pépinière du Vanneau huppé, du Petit gravelot et de l'Oedicnème criard (RIBATTO *in prep*). Pour cette dernière espèce, 2 à 3 couples nichent régulièrement sur cette plaine (RIBATTO com pers). Le complexe de prairies humides est aussi attractif pour les oiseaux en halte migratoire et en hivernage comme le montrent ces observations de Cigogne blanche *Ciconia ciconia*, de Chevalier culblanc *tringa ochropus* et de Bécassine des marais. Ce périmètre d'un intérêt écologique considérable mérite lui aussi une protection.

2.3 Avifaune et milieux

Bien qu'il soit difficile de réaliser, à partir des données existantes, une analyse fine des relations entre avifaune et milieux sur l'ENS de la vallée du Garon et ses environs, il est possible de dresser un premier bilan.

Les milieux boisés, principalement présents sur les pentes abruptes du vallon, sont relativement pauvres en espèces patrimoniales. Ils constituent des zones de quiétude pour les Rapaces nicheurs, et accueillent quelques Pics. Le vieillissement naturel du peuplement favoriserait ces mêmes Pics, les Passereaux cavernicoles et le Lucane cerf-volant.

Les prairies situées sur le plateau constituent les espaces les plus intéressants. Ils concentrent une grande partie des espèces patrimoniales, et fournissent aux oiseaux des milieux ruraux à grand territoire (Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna, Busards...) les zones de chasse les plus riches en proies. Le maintien de la richesse écologique de l'ENS et de ses environs passe par leur conservation, qu'il s'agisse des complexes de prairies comme les Ramières et Fontanille, ou les parcelles intégrées dans une occupation du sol diversifiée comme à la Gagère, la Gerle, la Gironaille...

En revanche, il faut préciser que les prairies pâturées par des chevaux, sur la zone, sont souvent surpâturées, ce qui diminue leur attractivité pour l'avifaune.



Paysage agricole en mosaïque : prairies, vergers, bosquets (La Gagère)

Par ailleurs, pour préserver l'avifaune prairiale nichant au sol (Vanneau huppé, Oedicnème criard, Busards...) il est indispensable d'établir des contacts avec les exploitants agricoles afin de concilier les dates des travaux agricoles et l'envol des nichées.

Les autres milieux agricoles, cultures et vergers intensifs notamment, sont beaucoup moins favorables à l'avifaune. Ces secteurs très cultivés, comme Argencieux, Bas Revol, le Puizat, apparaissent nettement plus pauvres que ceux où les cultures voisinent avec des parcelles en prairie.

La disparition de celles-ci transformerait des secteurs « en mosaïque » en secteurs « tout-cultivés », plus pauvres. Cela causerait l'isolement, puis la disparition des espèces liées aux blocs de prairie résiduels. La richesse écologique de la zone d'étude et de ses abords repose sur l'équilibre entre ces modes d'occupation du sol.

Les milieux bâtis ont été peu évoqués en raison de leur rareté à l'intérieur du périmètre de l'ENS proprement dit et de leur caractère peu favorable aux espèces patrimoniales, à l'exception du Moineau friquet et des Hirondelles. Le site d'étude est surtout confronté à une extension périurbaine rapide et tentaculaire de lotissements et zones d'activité, au détriment des espaces ouverts. De surcroît, ces milieux bâtis modernes sont encore moins favorables à l'avifaune que le bâti rural traditionnel : ils sont en effet très pauvres en cavités utilisables comme sites de nidification par les Moineaux, les Rougequeueues, la Chevêche...

Les milieux rocheux accueillent une espèce emblématique, le Hibou grand-duc. Une réflexion pourrait être menée sur l'ouverture et l'entretien de quelques zones rocailleuses, afin de favoriser l'Engoulevent d'Europe, qui n'a pas été détecté lors de la sortie crépusculaire. Il est indispensable dans ce cas de veiller à éviter tout

dérangement du Hibou grand-duc en opérant à bonne distance du secteur fréquenté par le couple.

Face à cette dynamique urbaine, il apparaît essentiel de chercher à conserver des corridors d'une largeur suffisante, assurant les connexions entre le périmètre de l'ENS, les zones ouvertes voisines encore préservées et les autres espaces non artificialisés du plateau mornantais. La vue aérienne suivante permet de visualiser l'ENS, les secteurs préservés (cerclés de vert), les zones bâties qui l'entourent (pression urbaine, en flèches grises) et les axes des corridors qui subsistent.

Bilan

Une conservation efficace des richesses écologiques de l'ENS semble passer par le maintien des caractéristiques de l'habitat sur cette partie du plateau mornantais, voire par une extension du classement en ENS aux autres zones de grande richesse identifiées. La concentration de mesures sur le seul périmètre actuel risque de conduire à son isolement et au déclin progressif de son avifaune patrimoniale.



Schéma des corridors autour de l'ENS de la vallée du Garon et des menaces induites par l'urbanisation

3. Conclusion

L'étude des données ornithologiques existantes sur l'espace naturel sensible de la vallée du Garon et de leur mise à jour par le suivi réalisé en 2009 fait apparaître une richesse importante mais menacée.

Les zones les plus intéressantes se concentrent sur le plateau agricole qui domine le vallon. Les secteurs qui présentent un petit parcellaire en mosaïque comprenant des prairies ainsi que les ensembles de prairies pâturées apparaissent comme les plus intéressantes pour l'avifaune patrimoniale. Il s'agit principalement des alentours des lieux-dits « La Gagère » (Chaponost) et « Fontanille » (Soucieu-en-Jarrest).

L'analyse des données en lisière de l'ENS montre que celui-ci ne recouvre pas toutes les zones de forte valeur écologique. Les secteurs de plateau agricole situés à l'ouest de Chaponost (les Ramières) et au sud-ouest de Brindas sont particulièrement mis en relief par la cartographie des espèces patrimoniales. Outre leur valeur intrinsèque, ces espaces forment des corridors qui assurent la connexion des populations d'oiseaux de l'ENS avec le reste du plateau mornantais.

Situé entre plusieurs agglomérations marquées par une importante dynamique d'extension, l'ENS court le risque de se retrouver isolé des autres espaces ouverts, et de voir ses richesses écologiques diminuer faute d'échanges avec les populations d'oiseaux environnantes. Cette évolution doit être enrayée par la conservation des secteurs riches limitrophes et des corridors reliant ces noyaux d'avifaune patrimoniale.

Bibliographie

BLONDEL, J., FERRY, C. et FROCHOT, B. 1970. La méthode des indices ponctuels d'abondance (I.P.A.) ou des relevés d'avifaune par « stations d'écoute ». *Alauda* 38: 55-71.

CORA 2003 - *Les oiseaux nicheurs de Rhône Alpes*. - CORA Editeur : 336 pp.

DE THIERSANT M.P. & DELIRY C. (coord.) 2008 - *Liste Rouge des Vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes*. - <http://coraregion.free.fr>

FRANCO P., 2008 : *Des friches pour les Busards*. La Babillarde 3.

FRANCO P., 2008 : *Suivi du Busards cendré dans le Rhône, saison 2008*

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. (coord.) 1999 - *Oiseaux menacés et à surveiller de France - Listes rouges et recherche de priorités. Populations, Tendances, Conservation*. - Société d'Etude Ornithologique de France, Ligue de Protection des Oiseaux, Paris : 560 pp.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. 1994 - *Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France. 1985-1989*. - SOF, Paris : 775 pp.